Envoyé en préfecture le 30/03/2026
Reçu en préfecture le 30/03/2026
Publié le
ID : 022-212203418-20260326-DELIB_19_26-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE DE TRAMAIN

Séance du 26 MARS 2026

L'an deux mil vingt-six, le vingt-six mars, à 20h30, le Conseil Municipal de cette commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle de la mairie, sous la présidence de Monsieur Benoit DESPRES, Maire

Présents : DESPRES Benoit, Maire, ESNAULT Patrick, HESRY Catherine, BARON Sylvain, PIAN Laure, adjoints, LEFEUVRE Cédric, RABARDEL Céline, JEHAN Roland, DUCHENE Catherine, AMELOT Guy, FERET FILHOL Gwénola, PESTEL Véronique, THOMMAS Christian, GAIGNEUX Cyrille, GUITTON Caroline.

Secrétaire de séance : AMELOT Guy

Nombre de conseillers en exercice : 15 présents : 15 votants : 15

Date de la convocation : 21/03/2026

2026-19 Délégations du Maire

- Vu les dispositions de l'article Article L2122-22 du Code général des collectivités territoriales,
- Considérant qu'il convient de faciliter la bonne administration de la commune,

M Le Maire propose de lui donner délégation pour :

- Prendre toutes décisions concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés publics qui peuvent être passés sans formalités préalables en raison de leur montant ainsi que toutes décisions concernant les avenants qui n'entraînent pas une augmentation du montant du contrat initial supérieur à 5%, lorsque les crédits sont inscrits au budget.
- Passer les contrats d'assurance après accord de la commission achats et prestations.
- Prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans le cimetière.
- Signer tout acte notarié et autre document administratif (convention, contrat...)
- Acheter des biens et passer commandes pour une somme inférieure à 3 000.00 € H.T.
- Procéder aux opérations financières utiles à la gestion des emprunts - réaliser la ligne de trésorerie
- Intenter au nom de la commune les actions en justice ou de défendre la commune dans les actions intentées contre elle.

Envoyé en préfecture le 30/03/2026
Reçu en préfecture le 30/03/2026
Publié le
ID : 022-212203418-20260326-DELIB_19_26-DE

Après en avoir délibéré :

Le Conseil municipal :

- VALIDE les délégations données à M le Maire

Pour 15 Contre / Abstention /

Le secrétaire
AMELOT Guy



PEC
Le Maire
DESPRES Benoit

